



Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie



D 2022 - 73

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	23
Dont quatre pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 04 octobre 2022

**OBJET : PRESENTATION DU  
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX  
ET LA QUALITÉ DU SERVICE  
ASSAINISSEMENT 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt deux, le onze  
octobre, le conseil municipal de la  
Commune de Chens sur Léman dûment  
convoqué, s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie, sous la présidence  
de Madame MORIAUD Pascale, Maire*

**PRESENTS** : TRONCHON J. MEYRIER M.  
De PROYART A. BAARSCH C. MORAND  
F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R.  
STUBERT B. PLEynet J.P. BILLARD G.  
DENERVAUD M. CHEVRON F. DIANA C.  
RACINE FREIXENET M. CORNU C.  
MATTERA A. CHAMPEAU S.

**EXCUSÉS** : CHANTELOT C. « pouvoir à De  
PROYART A. » QUERNEC-GARIN C.  
« pouvoir à CHAMPEAU S. GEROUDET A.  
« pouvoir à FICHARD B. » CHANTELOT L.  
« pouvoir à TRONCHON J. »

Est élu secrétaire de la séance : TRONCHON J.

Madame le maire informe le conseil municipal que le code général des collectivités territoriales impose au président de l'établissement public de coopération intercommunale, par son article L 2224-5, la présentation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement à son assemblée délibérante.

Ce rapport a été adopté par le conseil communautaire en date du 27 septembre 2022 et doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté au conseil municipal dans les neuf mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement 2021 de la communauté d'agglomération « Thonon agglomération »

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Pascale MORIAUD



Le secrétaire  
Jérôme TRONCHON